

**Procès-verbal du conseil municipal
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le dix-huitième jour du mois d'avril deux mille dix-sept à 10 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est absent : le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
Est vacant le siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Eutiquio Alvarez. La secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Lafleur consigne les délibérations.

Il y a 1 personne dans l'assistance.

Constat et mention sont faits par le Maire que tel que stipulé à l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié au moins deux jours d'avance par la secrétaire-trésorière adjointe, à tous les membres du conseil ainsi qu'au maire, le 13 avril 2017.

2017.04.84 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 10h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.85 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1) *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

2) *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

3) *MANDAT POUR RENAISSANCE LAC BROME POUR LA COORDINATION DE LA PLANTATION D'ARBRES POUR LA NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE MUNICIPALE DU VILLAGE DE STUKELY-SUD*

4) *NETTOYAGE DE LA COUR DU GARAGE MUNICIPAL (2 230\$)*

5) *PÉRIODE DE QUESTIONS*

6) *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.86 3. MANDAT POUR RENAISSANCE LAC BROME POUR LA COORDINATION DE LA PLANTATION D'ARBRES POUR LA NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE MUNICIPALE DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en processus pour la création d'une réserve naturelle municipale;

CONSIDÉRANT QUE Renaissance Lac Brome remet une somme de 500\$ et ACNSS d'un montant de 150\$ afin de se joindre à la municipalité qui, de son côté, donne une somme de 500\$ pour l'achat de plus ou moins cent soixante-quinze arbres à planter en bordure de la réserve naturelle municipale;

CONSIDÉRANT QU'Entretiens Stukely peut procéder à la préparation du sol pour la plantation d'arbres au coût de 300\$ plus taxes;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le conseil mandate Renaissance Lac Brome pour la coordination de la plantation d'arbres pour la nouvelle réserve naturelle municipale de Stukely-Sud.

ET

QUE le conseil accorde à Entretiens Stukely de procéder à la préparation du sol pour la somme de 300\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.87

4. NETTOYAGE DE LA COUR DU GARAGE MUNICIPAL (2 230\$)

CONSIDÉRANT QUE la cour du garage doit être complètement nettoyée avant la journée de la plantation d'arbres pour la nouvelle réserve naturelle municipale de Stukely-Sud;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Marois a fait un estimé au montant de 2230\$ plus taxes pour effectuer le nettoyage de la cour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

QUE le conseil accorde le nettoyage de la cour du garage municipal à M. Joël Marois pour la somme de 2 230\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question) Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2017.04.88

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 10h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Eutiquio Alvarez
Maire

Guylaine Lafleur
Secrétaire-trésorière adjointe